

ainsi pu exporter pour la première fois ou mener à bien une nouvelle entreprise. Les sections « B » du Programme (Visites d'exploration des marchés aux États-Unis) et « C » (Participation à des foires commerciales) ont continué de remporter le plus de succès.

En collaboration avec d'autres organismes fédéraux et le secteur privé, le Ministère a publié, dans le cadre du Programme de la Stratégie commerciale canadienne, une série de répertoires énumérant des exportateurs et d'autres compagnies ayant le potentiel voulu pour exporter et qui sont intéressées à percer sur le marché américain. Parmi les secteurs industriels concernés, on compte l'électronique de pointe, le matériel agricole, les pêches, les aliments et boissons, les articles ménagers, les produits d'hygiène, le matériel de chauffage et de réfrigération, les produits pétroliers et gaziers, les industries maritimes, le transport urbain et la défense. Le Ministère a également continué d'encourager l'industrie canadienne à se tourner davantage vers les États-Unis. Dans cette optique, il a préparé et publié une série d'études et de stratégies de commercialisation régionale dans différents secteurs dont le bétail, les poissons et crustacés, les eaux usées potables, les logiciels et périphériques pour ordinateurs, le vêtement, les outils et matrices, et les services architecturaux.

Dans chaque mission du Canada aux États-Unis, des agents sont affectés à la promotion du tourisme. Épaulés par la campagne de publicité de Tourisme Canada, ils contribuent de façon considérable, par leurs contacts réguliers avec l'industrie américaine du tourisme, à stimuler le tourisme au Canada. Ainsi, en 1986, plus de 14 millions d'Américains ont visité le Canada, générant des recettes de l'ordre de 4,551 milliards de dollars.

Investissement

Le Ministère a donné du Canada l'image d'un pays ouvert où il est sûr d'investir. En 1986-1987, il a mis sur pied, de concert avec Investissement Canada et le ministère de l'Expansion industrielle régionale, un programme de développement des investissements doté de crédits de plus de 330 000 \$ servant à subventionner des projets aux États-Unis. Outre les visites du ministre auprès de groupes de gens d'affaires américains influents et les campagnes des médias pour atteindre un public cible, des séminaires ont été organisés pour les sociétés et les entrepreneurs désireux de faire affaires au Canada, des séances d'information et des visites au Canada ont également été préparées à l'intention des investisseurs de portefeuille et de la communauté financière américaine. En outre, les missions du Canada aux États-Unis ont répondu à près de 4 000 demandes de renseignement concernant des possibilités d'investissement et de transfert de technologies. Elles ont d'autre part aidé les autorités provinciales et municipales canadiennes à promouvoir leurs intérêts particuliers. Un expert-conseil en investissements a été affecté aux consulats généraux de Los Angeles et de New York, ce qui a eu pour effet de renforcer considérablement les activités de promotion dans ces grands centres d'affaires.

Le Programme de liaison avec les sociétés américaines du Ministère a continué d'être un important outil de promotion des intérêts canadiens auprès des dirigeants

d'entreprises américaines et, par l'intermédiaire de ceux-ci, auprès des groupes politiques des États-Unis. Au cours de 1986-1987, dans le cadre de leurs activités d'affaires publiques et de liaison avec les membres du Congrès, les missions canadiennes ont rencontré individuellement certains dirigeants influents du milieu des affaires pour discuter avec eux de la politique canadienne relative aux investissements étrangers, du climat des affaires au Canada, des projets d'investissements au Canada de diverses sociétés américaines, du protectionnisme, des négociations commerciales bilatérales, de la protection des brevets, des progrès dans le secteur de l'énergie et des questions environnementales, y compris les politiques et positions économiques et commerciales du fédéral et des États aux États-Unis. Les opinions exprimées par ces personnes ont contribué à l'élaboration des politiques et programmes commerciaux et économiques au Canada.

Questions environnementales et transfrontières

La question des pluies acides a encore été au premier plan des relations environnementales entre le Canada et les États-Unis, ceux-ci prenant des mesures pour mettre en œuvre les recommandations des envoyés spéciaux. Comme l'avaient recommandé ces derniers, un groupe de consultation bilatéral composé de hauts fonctionnaires, et présidé par le sous-ministre adjoint du Secteur des États-Unis du Ministère et par son homologue américain, a été mis sur pied. Ce Groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter du mode d'application des recommandations du rapport. En mars 1987, le président Reagan a annoncé qu'il chercherait à obtenir le plein montant des crédits recommandés (2,5 milliards sur cinq ans) pour mettre en œuvre un programme de démonstration en technologie houillère, afin d'élargir l'éventail des mesures de réduction des émissions de gaz sulfureux.

La mise en application, en octobre 1986, du Plan de gestion des déchets toxiques de la rivière Niagara par les gouvernements du Canada, des États-Unis, de l'Ontario et de New York, plan ayant pour but de réduire les apports de produits chimiques toxiques, a été une autre réalisation d'importance dans le domaine de l'environnement. Le 1^{er} août, afin de trouver une solution au problème du niveau élevé permanent des eaux des Grands Lacs, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont présenté conjointement un rapport à la Commission mixte internationale, demandant à cette dernière de procéder à une évaluation détaillée du problème et de faire des recommandations au sujet de la fluctuation du niveau des eaux dans le réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent.

La *Garrison Diversion Reformulation Act* a été ratifiée par le président Reagan, le 12 mai 1986. Le ministère des Affaires extérieures, le gouvernement du Manitoba et les groupes intéressés par le projet aux États-Unis ont collaboré étroitement pour faire en sorte que cette loi renferme des mesures protectionnistes pour le Canada et qu'elle réduise l'envergure du projet.

Aux termes du Traité du saumon du Pacifique conclu en 1985, la Commission canado-américaine du saumon du Pacifique a pris les dispositions nécessaires en vue de la